

COMMENT STATIONNER À CAVALAIRE ?



SAISONS	ZONE VERTE	ZONE ORANGE (PARKING DU RIVAGE)	ZONE ROUGE	ZONE BLEUE
BASSE SAISON 1 ^{ER} NOVEMBRE - 31 MARS	Gratuit	Gratuit	Lundi - vendredi 9h00 - 13h / 14h - 20h00 3h gratuites Puis 0,60 €/h 9 ^{ème} heure 13 € / FPS* 23 € (hors heures gratuites)	Zone à disque Gratuit Stationnement limité à 1h30
MOYENNE SAISON 1 ^{ER} AVRIL - 31 MAI			Lundi - dimanche 9h00 - 13h / 14h - 20h00 2h gratuites Puis 1,20 €/h 7 ^{ème} heure 13 € / FPS* 23 € (hors heures gratuites)	
HAUTE SAISON 1 ^{ER} JUIN - 30 SEPTEMBRE	Lundi - dimanche 9h00 - 20h00 1h gratuite puis 1 €/h 11 ^{ème} heure 13 € / FPS* 23 €	Lundi - dimanche 9h00 - 20h00 Gratuit entre 12h30 à 14h30 1h gratuite puis 2,5 €/h 5 ^{ème} heure 13 € / FPS* 23 €	Lundi - dimanche 9h00 - 20h00 1h gratuite Puis 2,5 €/h 5 ^{ème} heure 13 € / FPS* 23 € (hors heures gratuites)	

*FPS = Forfait Post Stationnement : Il s'applique en cas de non paiement ou dépassement du délai de stationnement.

Heures gratuites fractionnables par tranches de 30 min.

ABONNEMENTS

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses usagers, la commune a mis en place plusieurs solutions d'abonnement.

Zone verte ACTIFS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONNELS DU NAUTISME

Du 1^{er} juin au 30 septembre
30€ / mois

Zone orange COMMERÇANTS

Du 1^{er} juin au 30 septembre
45€ / mois

PLAISANCIERS

35 euros / semaine
55 euros / 15 jours
90 euros / mois

Plus d'informations : Capitainerie du Port, 04 94 64 17 81

TICKET MOBILE

Grâce à Paybyphone et à Flowbird, plus besoin de se déplacer jusqu'à l'horodateur pour récupérer votre ticket. Vous payez votre stationnement en entrant directement la zone concernée, votre plaque d'immatriculation et la durée de stationnement souhaitée. Prolongez ou arrêtez la durée de votre ticket mobile via un simple clic sur votre téléphone, au gré de vos envies et de votre emploi du temps pour ne payer que votre temps de stationnement.

Le ticket mobile est disponible via nos prestataires Paybyphone et Flowbirds sur téléphone et ordinateur.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La gratuité de stationnement est accordée aux grands invalides de guerre ou civils toute l'année. Cette gratuité est également étendue aux activités libérales ou organismes et services suivants : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, médecine du travail, pédicures-podologues, aides ménagères à domicile.

Afin de bénéficier de cette gratuité, vous devez solliciter une autorisation écrite en Mairie.

PARDIGON

Du 15 juin au 15 septembre
De 9h à 17h : 5€
À partir de 15h : 3€



RENSEIGNEMENTS
commerçants et actifs :
POLICE MUNICIPALE

95 avenue Gabriel Peri
83240 Cavalaire-sur-Mer

police-municipale@cavalaire.fr

04 94 64 18 06

RENSEIGNEMENTS
plaisanciers et professionnels
du nautisme :
CAPITAINE DU PORT

Quai Marc Pajot
83240 Cavalaire-sur-Mer

contact@port-heraclea.fr

04 94 64 17 81